

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 31 juillet 2017 sous la présidence de Mr **GAMOY**, Maire. *2017ko uztailaren 31an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.*

Présents / Hor zirenak : MM. **ARLUCIAGA - CATELIN LARRE - DARQUY — ETCHEVERRY - GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE — ITURBURUA – JOUIN – LACO - LASCARAY – MACHICOTE POEYDESSUS - USTARROZ** jaun, andereak.

Absents excusés - Barkatuak : MM. **ALFONSO – BORTHURY – DUCASSOU – IRIQUIN – MATHOREL** jaun andereak

Pouvoirs - Ahalordeak : Mme **BORTHURY** anderea à M. **LASCARAY** jaunari – Mme **DUCASSOU** anderea à Mme **ARLUCIAGA** andereari – M. **IRIQUIN** jauna à M. **USTARROZ** jaunari

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul ITURBURUA est désigné à l'unanimité.

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017 :

Isabelle ARLUCIAGA souhaite que soit précisé dans le dossier de la Hêtraie du Mondarrain qu'elle a voté contre le projet car à ses yeux pas assez ambitieux.

Le Maire estime que les votes n'ont pas à être justifiés, le débat étant intervenu en amont.

Pour sa part, Philippe LASCARAY relève que s'il considère ne pas avoir eu l'opportunité de faire valoir ses arguments au cours du débat il importe qu'il puisse vis-à-vis des administrés s'expliquer et se montrer transparent au moment du vote.

Ces observations émises, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **1 – Programme de voirie, convention avec l'APGL**

Le maire rappelle qu'un programme de voirie a été établi et l'opération prévue au budget.

Il indique qu'il convient pour la rédaction du marché et la préparation de l'appel d'offres de désigner une maîtrise d'œuvre susceptible d'apporter l'aide nécessaire aux services municipaux pour cette phase administrative, juridique et technique. Le Maire précise que ce point a, du reste, été abordé en commission de travail et que les élus présents se sont montrés unanimes quant à une collaboration avec l'APGL.

Pour répondre aux interrogations de Philippe LASCARAY Jean-Michel GOÑI précise :

1 - qu'il y a bien eu une consultation quant au contrat de maîtrise d'œuvre,

2 - le montant des offres à savoir : 4 500 € pour l'APGL et 6 500 € pour le bureau d'études IDEIA VRD domicilié à Cambo-Les-Bains.

Ces offres couvrent les mêmes prestations à savoir : DCE, analyse des offres, notification du marché.

Philippe LASCARAY se fait confirmer qu'il pourra consulter le dossier.

Adopté à l'unanimité des présents.

#### **2 – PERUSKENIA, avenant au marché de travaux**

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation des logements communaux à Peruskenia, le Maire informe l'assemblée que des contraintes techniques ont amené la Commune, à l'avancement du chantier, à modifier ou rajouter des prestations au marché de base.

Il précise que la signature des avenants, dont il détaille la nature et le montant (somme totale en deçà des 10 % du marché), doit être autorisée par le Conseil Municipal.

Louis USTARROZ convient de la nécessité de ces avenants d'autant qu'il s'agit d'un marché de rénovation mais s'étonne du caractère tardif de la consultation du conseil municipal. Le Maire en convient et relève d'un contretemps imputable au service en charge du suivi des marchés publics.  
Adopté à l'unanimité des présents.

### **3 – Augmentation temps de travail d'un agent communal**

Le Maire expose que comme arrêté lors du conseil municipal du 6 juin le contrat CAE d'Aurélien n'a pas été renouvelé. Or cette dernière intervenait tous les jours à la cantine entre 12 h 00 et 13 h 30 et il est indispensable, compte tenu des effectifs (à ce-jour Ecole Publique : 62, Ecole Privée : 82, Ikastola : 83) de la remplacer sur ce créneau horaire.

Le maire indique qu'il serait opportun de proposer ce poste à Corinne NICOLAS, agent communal, qui intervient à Sanoki à raison de 5 heures par semaine et qui serait disposée à travailler à la cantine à raison de 1H30 par jour. Il précise de plus que cette dernière a une expérience d'ATSEM et qu'elle est titulaire du CAP Petite Enfance.

Son temps de travail passerait ainsi de 5 heures hebdomadaires à un peu plus de 9 heures (9.57) par semaine sachant que le temps « cantine » est annualisé.

Isabelle ARLUCIAGA demande si la mairie a préparé un planning et listé les divers besoins quant au service. Le Maire, induit en erreur, répond par la négative mais est repris par Denise MACHICOTE POEYDESSUS qui confirme que les plannings sont établis et les interventions cadrées. A Isabelle ARLUCIAGA qui s'interroge sur une éventuelle nouvelle organisation, elle précise que les personnels en poste, détachés aux services scolaires et périscolaires, interviennent déjà tous sur le temps de la pause méridienne et ne comptent donc pas de disponibilité sur ce créneau.

Denise MACHICOTE POEYDESSUS confirme les effectifs ainsi que la nécessité de cet emploi. Par ailleurs et pour répondre plus précisément aux observations d'Isabelle ARLUCIAGA elle note qu'il est effectivement prévu de revoir les horaires de certains personnels afin de tenir compte du retour à la semaine de 4 jours et de la suppression des NAP dont certains agents assuraient l'animation. Cette révision s'entend uniquement en termes d'organisation et de planification et non d'un point de vue durée de travail.

Philippe LASCARAY note ici justement qu'il pensait que la nouvelle organisation du temps scolaire allègerait la contribution financière de la commune. Denise MACHICOTE POEYDESSUS indique que les effectifs des écoles commandent l'encadrement nécessaire et elle en veut pour preuve les 134 élèves âgés de 3 à 6 ans dont la quasi-totalité fréquentera la cantine et sera regroupé sur le 1<sup>er</sup> service. Par contre une économie interviendra dans la mesure où la commune n'aura plus recours aux intervenants extérieurs pour l'animation des NAP.

Adopté par 1 abstention (A. DUCASSOU) et 16 voix « pour » (MM. GAMOY – ITURBURUA – HARISPOUROU – JOUIN - ARLUCIAGA – CATELIN LARRE – HIRIBARNE – LASCARAY – BORTHURY – USTARROZ – IRIQUIN - LACO – DARQUY – ETCHEVERRY – MACHICOTE POEYDESSUS – GOÑI).

### **4 –Syndicat URA, modification statutaire**

Le Maire rappelle que les élus ont reçu les délibérations du syndicat URA Eau et Assainissement portant sur la modification des statuts. En effet il convient d'acter le fait que la Communauté d'Agglomération Pays Basque doit compter avec ses représentants au sein du syndicat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

### **5 – Lotissement « HARRIBIL », demande rétrocession parties communes**

Chaque conseiller a reçu copie du courrier de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « Harribil » sollicitant la rétrocession de la voirie, des réseaux et espaces verts à la Commune.

Le Maire précise que ce lotissement s'est développé dans le cadre de l'opération « Ordokia » dont l'aménagement est encore en cours et souhaite qu'il soit tenu compte de ce contexte dans la réflexion à porter. Il s'interroge pour sa part en termes de tempo : faut-il étudier le dossier maintenant ou faut-il attendre que l'ensemble des voies de desserte soient réalisées ?

Isabelle ARLUCIAGA note que même si le lotissement en lui-même est terminé, il n'en demeure pas moins que des travaux sont toujours en cours sur « Ordokia ».

Bernard JOUIN s'interroge sur la teneur des éléments à rétrocéder et Louis USTARROZ demande si un état des lieux a été fait.

Il est précisé que le cheminement piétonnier sera automatiquement versé dans le domaine public conformément au permis d'aménager.

Françoise CATELIN LARRE intervient et propose qu'avant de mettre la question au vote, le dossier soit discuté et le projet étudié. Elle ne comprendrait pas qu'une décision intervienne ce soir. Le Maire indique qu'il a noté la question à l'ordre du jour mais qu'elle peut être reportée dans l'attente d'éléments complémentaires.

Nombre d'élus partagent l'avis de Françoise CATELIN LARRE

Philippe LASCARAY relève quant à lui que cette rétrocession signifierait dans tous les cas des charges supplémentaires alors même que le promoteur a déjà fait supporter dans le cadre de cette opération et avec l'accord à l'époque de la Mairie un certain nombre de travaux à la commune.

Françoise CATELIN LARRE redit que ce projet mérite réflexion, la prise en charge pouvant s'avérer lourde dans le futur.

Alors que le Maire met le dossier au vote, Isabelle ARLUCIAGA demande à ce que la question soit précisée et Philippe LASCARAY la rejoint sur ce point précis en demandant au Maire de faire attention à la formulation de ses questions.

En effet il convient de préciser que l'assemblée n'est pas appelée à voter pour la demande figurant à l'ordre du jour, à savoir « demande de rétrocession des parties communes du lotissement Harribil » mais pour surseoir à la décision.

La différence est notable.

A l'unanimité les élus décident de surseoir à la décision.

## **6 – Association AEFH 64, demande de subvention**

Le Maire rappelle qu'il a transmis à chaque élu le dossier relatif à cette association.

Denise MACHICOTE POEYDESSUS précise que cette association pour l'égalité Femme Homme a été créée récemment dans le but de pouvoir organiser une permanence mensuelle avec une juriste sur la Commune de Cambo-Les-Bains et proposer parallèlement l'organisation de conférences notamment une sur ITXASSOU en octobre pour traiter de la thématique.

Pour ce faire, l'association sollicite un soutien financier de la part des communes. Isabelle ARLUCIAGA relève que cette association prend le relais du CIDFF64 placé en liquidation judiciaire et demande si l'on dispose de plus d'éléments à ce sujet. Denise MACHICOTE POEYDESSUS ne dispose pas d'information particulière et Philippe LASCARAY indique que selon les éléments qui ont pu lui être communiqués pareille permanence existait sur Cambo à charge de cette seule commune. La volonté est de rayonner sur le territoire et d'être présent également en milieu rural ce qui suppose un effort financier partagé.

Louis USTARROZ intervient pour faire remarquer que s'agissant de l'octroi de subvention, deux dossiers ont été précédemment écartés car arrivés hors délai par rapport au vote du budget ; à ce propos Jean-Paul ITURBURUA entend préciser que les demandes qui ont été ainsi écartées sont récurrentes d'une année sur l'autre et que les associations dont il s'agit sont informées quant au calendrier de dépôt des dossiers. Isabelle ARLUCIAGA relève qu'Anita DUCASSOU l'a chargée de relayer cette même remarque et de demander le respect de la règle édictée en la matière.

Ceci étant tout le monde est sensible aux objectifs poursuivis par cette association et les élus proposent de la soutenir financièrement en rémunérant la conférence à venir à hauteur de 250 €.

Il est décidé par 8 voix « pour » et 9 « contre » de ne pas allouer de subvention cette année à l'AEFH ; toutefois et à l'unanimité il est décidé de solliciter l'organisation, rémunérée, d'une conférence.

## Questions diverses

- **Route de Xaraitoa** : le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 4 juillet il avait indiqué avoir rencontré Maître IDIART du cabinet ASSIÉ – AGUER – IDIART dans le cadre du dossier relatif à la régularisation de cette voie.

Il donne lecture à l'assemblée de l'information selon laquelle Maître ARAMENDI, avocat de Mme Isabelle OLHAGARAY, indique de façon officielle que sa cliente autorise le passage sur son terrain des entreprises et engins de chantier nécessaires à la réalisation des travaux de voirie prévus.

- **ETXAURI** : Il convient de finaliser la réception de la délégation d'Etxauri à l'occasion des fêtes d'itxassou. Jean-Paul ITURBURUA et Philippe LASCARAY indiquent que Philippe est en relation avec Mme le Maire d'Etxauri et le secrétariat de la Mairie d'itxassou échange avec une représentante de l'association de la vallée Etxauribar.

La réception devrait avoir lieu le samedi dans le cadre de l'ouverture officielle des fêtes sachant par ailleurs que des Etxauriar souhaitent rester jusqu'au dimanche et nécessitent d'être logés.

Il est décidé que les associations et élus seront sollicités pour un hébergement chez l'habitant. Jean-Paul ITURBURUA et Philippe LASCARAY portent le dossier et informeront les élus de l'organisation retenue. Une invitation officielle doit être rapidement transmise à Etxauri et sa vallée.

**Jean-Michel GOÑI** informe les élus qu'il va les rendre destinataires d'une convocation pour une réunion d'information sur le projet d'aménagement « La Place – Karrika Nagusia » planifiée le lundi 7 août 2017 à 19 H 00.

- **Repas des Fêtes d'itxassou** : le Maire informe les élus que ce repas sera organisé comme chaque année le dimanche 20 août 2017 chez BONNET.

Pas de réunion mensuelle d'information en août.

Le Maire lève la séance à 21.40.

	GAMOY R.		
MC. ALFONSO	Absente excusée	JP. IRIQUIN	Absent excusé
I. ARLUCIAGA		JP. ITURBURUA	
B. BORTHURY	Absente excusée	B. JOUIN	
F. CATELIN-LARRE		MH. LACO	
D. DARQUY		Ph. LASCARAY	
A.DUCASSOU	Absente excusée	D. MACHICOTE-POEYDESSUS	
JM. GOÑI		L. MATHOREL	Absent
P. HARISPOUROU		L. USTARROZ	
D. HIRIBARNE		G. ETCHEVERRY	